

## Quelle aide à la recherche d'emploi pour les diplômés du supérieur en difficulté ?

Améliorer l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté d'insertion en sécurisant leur revenu et en les accompagnant : tel était l'objectif du revenu contractualisé d'autonomie (RCA) expérimenté en 2011 et 2012. Décliné pour les diplômés du supérieur, le RCA s'avère peu concluant sur l'allocation. En revanche, l'accompagnement apparaît comme une réelle plus-value pour ces jeunes qui disent manquer d'appui adapté au moment de leur recherche d'emploi.

chômage  
accompagnement  
ressources  
RCA jeunes diplômés  
APEC  
Pôle emploi enseignement  
supérieur

Isabelle **Borras**

Nathalie **Bosse**

(Centre associé régional du Céreq de Grenoble, CREG, Université Grenoble Alpes)

**F**aut-il assurer un minimum de ressources aux jeunes de moins de 25 ans ni en emploi ni en formation ? De longue date, cette question fait débat. Certains argumentent positivement en pointant la pauvreté juvénile croissante et un manque d'équité pour les jeunes issus de familles modestes, limités dans leurs choix de formation et d'emploi par les obstacles financiers. Mais d'autres y voient aussi un risque d'enfermement dans l'assistanat. Sur ce sujet, l'action publique avance donc à pas prudents, sans remettre en cause le choix de réserver le droit à un revenu minimum aux plus de 25 ans. L'heure est aux expérimentations de dispositifs articulant aide financière et accompagnement à la recherche d'emploi, ciblés sur des publics en difficulté d'insertion professionnelle. L'aide financière de l'Etat avant 25 ans a comme contrepartie le devoir de recherche active d'emploi, dans le cadre de contrats engageant ces nouveaux allocataires envers les services de l'emploi.

Parmi ces expérimentations, le revenu contractualisé d'autonomie (RCA), soutenu par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, a été mis en place en 2011 pour mesurer l'effet d'un revenu garanti sur l'insertion professionnelle. Il concerne principalement des jeunes peu diplômés

(cf. encadré 1). Cependant, afin d'expérimenter également un dispositif adapté aux diplômés du supérieur, une déclinaison, le revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés (RCA-JD), a également été conçue. Il s'adresse à 500 jeunes volontaires remplissant quatre critères : être titulaire d'au moins une licence, être inscrit depuis plus de 6 mois à Pôle emploi, ne pas être indemnisé et avoir moins de 24 ans à la signature. Le montant maximum de l'allocation, garantie sur une année, est de 250 euros par mois. Non cumulable avec le revenu de solidarité active ou une indemnité de service civique, l'allocation est dégressive selon les revenus d'activité : elle s'annule pour les jeunes gagnant un Smic à temps complet. L'accompagnement articulé à l'allocation est intensif et structuré en trois phases : élaboration du projet, accès au premier emploi et suivi dans l'emploi (cf. encadré 2). Il a été confié à l'Association pour l'emploi des cadres (Apec) qui est à l'origine de sa conception.

L'évaluation qualitative du RCA-JD conduite en 2012 montre que la déclinaison d'un revenu d'autonomie adapté aux diplômés du supérieur se heurte à la forte spécificité de ces publics, de leurs trajectoires et de leurs ressources. Mais surtout, elle conduit ●●●



## Encadré 1 • L'expérimentation et l'évaluation du revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés (RCA-JD)

Le Livre Vert (HCJ, 2009), issu de la commission de concertation sur la politique de la jeunesse lancée par Martin Hirsch, affirme qu'en matière de ressources des jeunes « *le statu quo n'est pas tenable* » et invite à des réformes du système de soutien aux revenus des jeunes. Pour la commission, un système « *abordé indépendamment des mesures nécessaires pour améliorer l'insertion professionnelle* » manquerait ses objectifs. Une des propositions consiste donc à « *soutenir les ressources des jeunes pour améliorer leur accès à une formation ou à un emploi* ». Elle est à l'origine de l'expérimentation du RCA (loi du 30/12/2009 et décret d'application du 31/01/2011) avec ses deux volets : l'un adressé à 5 000 jeunes peu diplômés âgés de 18 à 22 ans éligibles au Civis (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale) accompagnés par des missions locales ; le second, le RCA-JD, adressé à 500 jeunes diplômés du supérieur sur six sites universitaires urbains : La Défense, Lille, Lyon, Marseille, Montreuil, Toulouse.

L'évaluation porte sur la pertinence du RCA-JD au regard des besoins des jeunes. Elle s'appuie sur :

- des données Apec : profil des 276 bénéficiaires, durée et situation à l'issue de l'accompagnement (emploi, formation...);
- 28 entretiens avec des professionnels de Pôle emploi et de l'Apec qui ont donné leurs points de vue sur les critères d'éligibilité, l'utilité de l'accompagnement et de l'allocation ;
- une double enquête sur les appréciations des allocataires : 165 jeunes ont répondu à un questionnaire par Internet et 40 ont été interviewés par téléphone.

- à souligner que l'accompagnement renforcé vient combler des manques dans l'offre du service public de l'emploi pour ces jeunes, dont certains, malgré leur diplôme, rencontrent des difficultés à l'entrée dans la vie active.

### Le RCA-JD manque une partie de sa cible

Sur les 500 contrats initialement prévus, seuls 276 seront signés. Pour le repérage, l'Apec et Pôle emploi ont travaillé en partenariat ; l'accès aux listes de Pôle emploi est incontournable pour repérer les jeunes inscrits depuis plus de six mois. Aux dires des professionnels impliqués dans cette phase, la difficulté à atteindre les objectifs s'explique par le nombre réduit de jeunes réunissant les quatre critères d'éligibilité. L'estimation d'une population comparable à celle éligible au RCA-JD, réalisée à partir de l'enquête Génération 2007 du Céreq, confirme cette réalité. Cette enquête permet de dénombrer 175 000 jeunes sortis du système éducatif en 2007 titulaires d'au moins une licence (docteurs exclus). Parmi eux, 15 000 ont passé plus de 6 mois au chômage avant leur premier emploi, et 6 250 avaient moins de 24 ans après 6 mois de recherche, soit 3,6 % de la population initiale des sortants. Il s'agit d'une borne haute de la population éligible au niveau national : elle englobe notamment les jeunes non inscrits à Pôle emploi, partie de la population non retenue dans l'expérimentation.

Apec • Association pour l'emploi des cadres

Cette expérimentation, et son évaluation, ont été financées par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Fej).

Par ailleurs, les professionnels signalent que les critères retenus conduisent à évincer des jeunes qui auraient eu besoin de l'accompagnement. L'âge limite de 24 ans à la signature est légitime au regard de l'allocation car il élimine des jeunes pouvant devenir éligibles au revenu de solidarité active en cours d'accompagnement. Cependant, il exclut tous les jeunes achevant leurs études à un âge plus avancé. L'ancienneté d'inscription à Pôle emploi suscite également des réserves. Le plus souvent, elle signale de réelles difficultés d'insertion et une recherche d'emploi qui s'enlise. Le problème est que de très nombreux jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, et le dispositif passe ainsi à côté de ceux n'ayant pas entrepris cette démarche.

### L'allocation, des usages et une importance variables selon les situations

Le montant de l'allocation perçue dépend des durées d'accompagnement et d'éventuels revenus d'activité. Au total, sur toute la durée de l'accompagnement, 20 % des allocataires ont perçu moins de 500 euros et 27 % plus de 2000 euros. La moitié des allocataires déclare avoir travaillé pendant cette période, le plus souvent à temps partiel, de manière régulière ou ponctuelle. C'est là une spécificité des publics très diplômés, nombreux à occuper des jobs d'appoint pendant la recherche d'emploi, pour subvenir à leurs besoins, se faire de l'argent de poche, gagner en indépendance ou s'occuper. Certains jeunes déclarent que l'allocation leur a permis de réduire le temps passé dans ces petits boulots et ainsi de se consacrer davantage à leur recherche d'emploi.

Quant aux usages de l'allocation, les entretiens laissent penser qu'elle est mise à profit pour améliorer les conditions de recherche d'emploi. Mais plus généralement, elle contribue à l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne. Ainsi, les deux premiers postes de dépenses auxquels elle pourvoit sont le transport et les frais liés à la recherche d'emploi, suivis des dépenses de nourriture et de logement. Parfois, cette somme permet aussi de se sentir moins dépendants des parents : « *Elle m'a surtout été utile pour soulager mes parents, j'ai dû ramer deux ans (...)* Ce n'est pas une situation très agréable d'être complètement dépendant de ses parents financièrement. »

En l'absence de toute autre aide financière, l'allocation est bien accueillie : « *Je n'avais rien, donc je me dis on ne peut pas se plaindre de nous aider financièrement.* » En fait, elle représente une rentrée d'argent qui ne se refuse pas, « *ce n'est pas rien 250 euros par mois* ». Mais tous les jeunes n'y accordent pas la même importance.

Ainsi, au moment de signer, 28 % signalent « avoir des difficultés financières et vraiment besoin de l'allocation », 35 % y voient « un plus sans être indispensable » et 2 % seulement n'en « ont pas du tout besoin ».

Les jugements dépendent des situations individuelles, très diverses, car aucun critère de ressource n'a joué pour l'éligibilité. Le plus souvent cependant, les allocataires vivent chez les parents et peuvent compter sur eux. Par ailleurs, ils sont souvent issus de milieux plutôt favorisés, ce qui représente une autre spécificité de ces diplômés du supérieur (cf. encadré 3). Au final, le montant de 250 euros est jugé correct pour des jeunes vivant chez les parents et insuffisant pour couvrir les besoins de ceux ayant dé-cohabité. La dégressivité est jugée injuste car pénalisant les jeunes contraints d'occuper des jobs alimentaires.

### Accompagner des jeunes diplômés dans leur recherche d'emploi : une réponse à un réel besoin

Pour 89 % des jeunes, l'accompagnement a joué un rôle important dans la décision de signer, plus que l'allocation (83 % des réponses). La plupart des bénéficiaires déclarent qu'ils auraient suivi l'accompagnement de la même manière sans allocation ; deux sur dix seulement pensent qu'en son absence, ils auraient « interrompu l'accompagnement plus tôt » ou été « moins assidus aux rendez-vous ». L'accompagnement répond donc à une attente forte des jeunes. Ils décrivent en effet plusieurs mois de recherche infructueuse après la fin de leurs études, une situation difficile à vivre pour beaucoup. Ils racontent trouver peu d'offres correspondant à leur projet professionnel, quel que soit leur niveau d'études ou la spécialité de leur diplôme. Ils ont l'impression de ne pas correspondre aux profils recherchés par les entreprises, notamment en termes d'expérience. L'absence de mobilité apparaît en outre comme un facteur aggravant. Parfois, du fait d'une formation inachevée, ils ne possèdent pas le niveau de qualification demandé par les employeurs, ou détiennent un diplôme qui ne prépare pas à une insertion directe sur le marché du travail. L'absence de projet professionnel clairement défini est également mise en avant par quelques-uns, qui se retrouvent ainsi perdus au moment de rechercher un emploi.

Deux difficultés apparaissent communes à l'ensemble de ces jeunes. D'une part, ils ne sont pas préparés à la recherche d'emploi, ils ne savent pas vraiment comment procéder et ont peu de retour sur leurs différentes démarches : « Je ne savais pas comment chercher », « la principale difficulté c'était de ne pas avoir de retour, de relancer, de relancer, mais d'avoir ni un oui

### Encadré 2 • L'accompagnement Apec et son issue

L'accompagnement effectué par les consultants de l'Apec suit le même protocole, élaboré par le siège. Il comporte trois phases :

- 1 - « élaborer le projet premier emploi » (deux mois environ ; six entretiens, ateliers collectifs éventuels) ;
- 2 - « accéder au premier emploi » (jusqu'à dix mois ; entretiens bimensuels, sessions collectives éventuelles) ;
- 3 - « suivre dans l'emploi » (trois mois, avec deux ou trois entretiens).

Sur les 276 jeunes, 30 % ont été accompagnés moins de 6 mois, 43 % entre 7 et 11 mois et 27 % une année complète. Le protocole a été adapté mais la fréquence des rendez-vous a été respectée : six entretiens d'environ une heure les deux premiers mois ; au-delà, 63 % des jeunes déclarent au moins deux contacts par mois avec le consultant et 92 % au moins un par mois. En début d'accompagnement, un consultant suivait jusqu'à 50 jeunes.

À l'issue du RCA-JD, 54 % des jeunes ont un emploi : qualifié et à temps plein pour 8 jeunes sur 10, durable pour 6 sur 10 (CDI, fonctionnaire, à son compte, CDD d'une durée supérieure à six mois). Les trois-quarts considèrent que cet emploi leur permet de se réaliser professionnellement, 60 % s'estiment normalement ou bien payés et 53 % embauchés à leur niveau de compétence. 14 % des répondants retournent en formation. Au bout d'un an d'accompagnement, plus d'un quart est sans solution d'emploi ou de formation. (Sources : données Apec et enquête par questionnaire)

ni un non. » D'autre part, ils expliquent s'être retrouvés isolés durant cette période, sans interlocuteur pouvant leur apporter conseil : « Franchement je me sentais seul lors de ma recherche d'emploi. Je n'avais personne pour me guider ». Ils décrivent un accompagnement

### Encadré 3 • Les bénéficiaires du RCA-JD

#### Profils des 276 bénéficiaires (données Apec) :

- les trois-quarts sont âgés de 23 ans à la signature du contrat ;
- 65 % sont des femmes ;
- 55 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+3/4 ; et 45 % d'un diplôme bac+5 ;
- Type de diplôme :

Diplôme universitaire	53 %	École de commerce et gestion	10 %
École de spécialité	16 %	Autre	7 %
École d'ingénieur	14 %	Total	100 %

- Principales spécialités du diplôme :

Arts et création	11 %	Tourisme, hôtellerie	4 %
Environnement et écologie	8 %	Alimentaire	4 %
Communication et journalisme	7 %	Langues	4 %
Marketing	6 %	Architecture, design industriel	3 %
Chimie	5 %	Electronique, automatismes	3 %
Sciences et vie de la terre, biologie, chimie	4 %		

#### Situation des 165 répondants à l'enquête par questionnaire

- 56 % habitent chez leurs parents à la fin des études, 72 % reçoivent des ressources de leurs proches et 90 % affirment pouvoir compter sur eux pour subvenir à leurs besoins ;
- 52 % des jeunes ont un père cadre ou profession intermédiaire ;
- un tiers précise avoir eu besoin de travailler pendant la recherche d'emploi, et 10 à 20 % montrent des signes de précarité sociale lorsqu'ils déclarent « ne pas toujours avoir mangé à leur faim », « renoncé à des achats de première nécessité » ou « renoncé à des soins ».

via Pôle emploi très limité avant d'entrer dans le RCA-JD, et pas toujours adapté à leur profil : ils soulignent notamment une méconnaissance de leurs diplômes et des métiers visés. La proposition d'entrer dans le dispositif arrive ainsi à un moment où ils ressentent doutes et découragement : « *Je commençais à perdre le moral.* » Elle apparaît alors comme une possibilité de rompre la solitude de la recherche d'emploi : « *Quand on est toujours tout seul à chercher, à un moment c'est un peu désespérant on va dire. Donc je me disais qu'avec des rencontres régulières avec quelqu'un, c'était plus motivant.* »

L'accompagnement leur semble *a priori* efficace et porteur de solutions, d'autant plus qu'il est adapté à leur niveau d'études : « *C'était pour des jeunes diplômés. Je pensais qu'il allait y avoir plus de suivi et de connaissances par rapport aux métiers...* ». Les consultants Apec interviewés soulignent pour leur part que l'objectif est de réaliser un travail de qualité, avec pour finalité l'accès à un emploi durable, qui doit correspondre autant que possible au projet élaboré avec le jeune diplômé. Tous les bénéficiaires n'ont pas réussi à s'insérer sur le marché du travail à l'issue de l'accompagnement (cf. encadré 3), mais quelle que soit leur situation, ils sont nombreux à considérer que le suivi leur a été bénéfique. Ainsi, à la proposition « L'accompagnement a été très utile à ma recherche d'emploi », 79 % des jeunes affirment être « plutôt ou tout à fait d'accord ». Pour les diplômés ayant trouvé du travail durant le RCA-JD, l'accompagnement les a principalement aidés à « prendre confiance en eux », « persévérer dans les moments difficiles », les a « formés à la recherche d'emploi ». Les entretiens confirment que le suivi régulier, le soutien et la motivation trouvés dans l'accompagnement ont été particulièrement appréciés.

## Vers un véritable service public pour les diplômés du supérieur en difficulté sur le marché du travail

L'expérimentation est peu concluante sur l'allocation : elle laisse entrevoir de réels besoins pour certains jeunes, mais

aussi la nécessité de mieux cibler les aides financières sur les plus précaires, ou les jeunes de milieux modestes, et d'adapter son montant aux besoins. La principale valeur ajoutée du RCA-JD résiderait dans l'accompagnement renforcé. Il y aurait donc un enjeu à développer une offre d'accompagnement adaptée aux jeunes diplômés du supérieur en difficulté sur le marché du travail.

Mettre en place cette offre, déconnectée d'un soutien aux ressources et donc affranchie des critères liés à l'allocation, suppose tout d'abord de réfléchir à de nouveaux critères d'éligibilité : repousser l'âge d'accès au-delà de 25 ans en cohérence avec l'âge de fin d'études de ce public ; ouvrir ce droit à des jeunes non inscrits à Pôle emploi ou indemnisés mais toujours en recherche d'un emploi durable... En second lieu, concernant l'accompagnement, nous ne disposons d'aucune mesure d'impact. Cependant son contenu, élaboré par l'Apec, intensif et cadré, intervenant après quelques mois de chômage, semble correspondre aux besoins des jeunes interviewés. L'évaluation suggère seulement des ajustements à la marge : former tous les jeunes à la recherche d'emploi dès la fin des études ; développer des conseils spécialisés pour le retour en formation et la création d'entreprise ; trouver d'autres formes de suivi pour les jeunes sans solution à l'issue du dispositif ; être en capacité d'orienter vers des partenaires adaptés les rares cas de jeunes avec des problématiques spécifiques de santé faisant obstacle à l'emploi...

Enfin, la question est désormais ouverte du ou des opérateurs à qui confier cet accompagnement. Dans le paysage des services de l'emploi et au regard des spécificités fortes de ce public très diplômé, l'intervention de l'Apec est apparue pertinente. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui : via l'accord national interprofessionnel du 12 juillet 2011, l'État et les partenaires sociaux ont redéfini les missions de service public de l'Apec. Elles englobent désormais la sécurisation des parcours professionnels des jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur à côté de celle des cadres. ■

### Pour en savoir plus

*L'expérimentation du revenu contractualisé d'autonomie pour les jeunes diplômés. Rapport d'évaluation pour le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, I. Borras, N. Bosse, mai 2013.

<http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/1170-rca-jeunes-diplomes.html>.

Quelle qualité d'emploi pour les jeunes diplômés du supérieur ? N. Moncel, *Formation-Emploi*, p. 69-87, n°117, janvier-mars 2012.

L'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement, B. Crepon, E. Duflo, M. Gurgand, R. Rathelot, P. Zamora, *Dares Analyses*, n°094, 2011.

*Livre Vert*, Commission sur la politique de la jeunesse, Haut Commissariat à la jeunesse, Juillet 2009.



Bref n°313 ● août 2013

Bulletin de recherche  
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

**Alberto Lopez**

Secrétariat de rédaction et mise en page

**Elsa Personnaz**

**Centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,  
BP 21321,  
13567 Marseille cedex 02  
T 04 91 13 28 28

**www.cereq.fr**

Commission paritaire  
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition  
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal août 2013

Imprimé au Céreq

Publication gratuite

ISSN 2116-6110



Ministère du Travail  
de l'Emploi, de la Formation  
Professionnelle et du Dialogue social